



Catalogue de **FORMATION**

UNIVERSITÉ DES MÉTIERS 2025
28, 29 et 30 Janvier 2025
Dijon (Bourgogne Franche-Comté)



UNIVERSITÉ DES MÉTIERS

Un concept, Des compétences, Une cohésion.

L'UNIVERSITÉ DES MÉTIERS (UDM)

L'UDM est un concept original alliant tout à la fois formations professionnelles, échanges professionnels et convivialité au sein du réseau FREDON France. Ce concept propose dans un même lieu et dans le même temps des parcours de formation pour un public de stagiaires ayant différents métiers : un vrai temps fort pour vivre le groupe FREDON France !

Comme l'an dernier, un décloisonnement des parcours de formation est proposé. Les stagiaires pourront donc choisir parmi différentes formations de 7H ou 14H pour créer un programme de formation à la carte, avec toujours 14H de formation au total.

Les sessions uniques de formations de 14H, permettant des formations approfondies, trois sujets sont proposés cette année ("*IA générative et efficacité professionnelle au quotidien*", "*La surveillance de la Flavescence dorée de la vigne : sciences & enjeux*" et "*Reconnaissance des insectes pour l'inspection phytosanitaire*"). Comme l'an passé, si vous choisissez l'un ou l'autre de ces sujets, il constituera l'unique formation suivie lors de ces UDM 2025.

Dans une optique d'amélioration de la qualité des formations proposées, le nombre de stagiaires est limité, raison pour laquelle vous serez invités à formuler un deuxième voire un troisième vœu.

Les sessions sont donc remplies par ordre d'inscription. Le formulaire d'inscription sera actif du 11 décembre au 6 janvier 2025.

Venez apprendre, échanger et vivre le groupe FREDON France en profitant de cette manifestation qui vous permet via une unité de lieu, de temps et d'action de formation de contribuer à la cohésion de groupe au sein du réseau FREDON France !

Favorisons ensemble les échanges en découvrant les métiers des autres à l'occasion et autour des actions de formation.

Les UDM sont une vraie occasion de rencontrer vos pairs et d'autres spécialistes pour parler métier !

Modalités : 14 heures de formation réparties sur trois jours calendaires du 28, 29 et 30 janvier 2025 à Dijon.

A l'issue de l'événement de formation une attestation de présence vous sera transmise.

Éditeur :

FREDON France

11 rue Lacaze-75014 PARIS

fredon-france@fredon-france.fr



La formation contribue à développer vos compétences professionnelles.

EDITO.

Bienvenue à l'édition 2025 des Universités des Métiers !

Pour leur 9^e édition, les Universités des Métiers (UDM), organisées par FREDON France, reviennent avec un programme à nouveau enrichi et conforme à vos attentes. Conçues pour répondre aux besoins des professionnels du groupe FREDON, ces formations allient expertise technique, développement personnel et convivialité.

Cette année, c'est au cœur de la belle ville de Dijon (Bourgogne-Franche-Comté) que nous vous donnons rendez-vous. FREDON France met son expertise au service du réseau FREDON pour vous proposer des formations variées, animées par formateurs et formatrices de qualité.

Les métiers évoluent, et nos formations aussi !

Grâce à vos retours tout au long de l'année, nous avons conçu un catalogue qui répond à vos besoins et vous accompagne dans votre réussite professionnelle.

Développez vos talents, partagez des moments enrichissants, et faites des UDM 2025 une expérience professionnelle unique !

Les UDM existent et évoluent grâce à vous ! Participez activement à la dynamique FREDON et à l'élaboration du programme des UDM 2026. Partagez vos idées de formations : que ce soit en tant que stagiaire ou, pourquoi pas, en tant que formateur ! Merci pour vos précieuses contributions qui font grandir les UDM chaque année.

A bientôt en région Bourgogne-Franche-Comté.

*Olivier PECHAMAT,
Directeur général et directeur affaires juridiques
FREDON France*

Contacts de l'équipe FREDON France :

Sarah LABRUYERE (référent handicap)

sarah.labruyere@fredon-france.fr
07 68 06 89 71

Marilou MOTTET

marilou.mottet@fredon-france.fr
07 68 99 93 50

Alice SAMAMA

alice.samama@fredon-france.fr
07 45 10 44 95

Olivier PECHAMAT

olivier.pechamat@fredon-france.fr
06 48 30 88 20

Mardi 28 janvier 12H	Accueil des participants					
13H30 à 14H00	Introduction du séminaire de formation O. PECHAMAT, directeur de FREDON France					
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45	Les fondamentaux de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)	Santé des arbres : reconnaissance des maladies de l'arbre en JEVI	Gestion et développement des adhérents de l'association (élus et collaborateurs)	Reconnaissance des insectes pour l'inspection phytosanitaire	La générative et efficacité professionnelle au quotidien	La surveillance de la Flavescence dorée de la vigne : sciences & enjeux
Repas et animation						
Mercredi 29 janvier 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15	Les fondamentaux de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) (suite)	Santé des arbres : reconnaissance des maladies de l'arbre en JEVI (suite)	Gestion et développement des adhérents de l'association (élus et collaborateurs) (suite)	Reconnaissance des insectes pour l'inspection phytosanitaire (suite)	La générative et efficacité professionnelle au quotidien (suite)	La surveillance de la Flavescence dorée de la vigne : sciences & enjeux (suite)
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45	Gérer les personnalités difficiles	Le diagnostic du patrimoine arboré : comment organiser la collecte de données et l'élaboration de stratégies de gestion différenciée des arbres	Répondre aux marchés publics/ privés et gagner ses appels d'offres			
Repas et soirée dansante						
Jeudi 30 janvier 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15	Gérer les personnalités difficiles (suite)	Le diagnostic du patrimoine arboré : comment organiser la collecte de données et l'élaboration de stratégies de gestion différenciée des arbres (suite)	Répondre aux marchés publics/ privés et gagner ses appels d'offres (suite)	Reconnaissance des insectes pour l'inspection phytosanitaire (suite)	La générative et efficacité professionnelle au quotidien (suite)	La surveillance de la Flavescence dorée de la vigne : sciences & enjeux (suite)
12H15 - 12H45	Clôture du séminaire de formation : T. PAUL, président FREDON France					

SOMMAIRE

FORMATIONS 7H / DEMI-JOURNÉES 1 ET 2

- Les fondamentaux de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) p. 7
- Santé des arbres : reconnaissance des maladies de l'arbre en JEVI p. 8
- Gestion et développement des adhérents de l'association (élus et collaborateurs) p.9

FORMATIONS 7H / DEMI-JOURNÉES 3 ET 4

- Gérer les personnalités difficiles p.11
- Le diagnostic du patrimoine arboré : comment organiser la collecte de données et l'élaboration de stratégies de gestion différenciée des arbres p. 12
- Répondre aux marchés publics/privés et gagner ses appels d'offres p. 13

FORMATIONS 14H / DEUX JOURS

- IA générative et efficacité professionnelle au quotidien p. 15
- La surveillance de la Flavescence dorée de la vigne : sciences & enjeux p. 16
- Reconnaissance des insectes pour l'inspection phytosanitaire p.17

INVITATION :

- Conditions générales / tarifs / inscription. p. 18



FORMATIONS DEMI-JOURNÉES 1 ET 2

Formations de 7 heures
du mardi 28 janvier après midi au mercredi 29 janvier matin



SANTÉ DES ARBRES : RECONNAISSANCE DES MALADIES DE L'ARBRE EN JEVI

OBJECTIFS

Connaître l'état sanitaire des principaux arbres en milieu urbain.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Tout public concerné par la surveillance du patrimoine végétal.

Prérequis :

- connaissances des filières végétales avec itinéraires techniques
- identification des plantes hôtes majeures
- compétences entomologiques de base

DATE & DURÉE

Mardi 28 janvier de 14H - 17H45 (3H30) et mercredi 29 janvier de 8H30 - 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Philippe TIXIER-MALICORNE
Directeur de FREDON Occitanie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Repérer les signes de maladies sur des arbres en milieu urbain.
- Déterminer les maladies (bioagresseurs) les plus courantes.
- Déterminer la nature des interventions à entreprendre pour réduire les risques.

PROGRAMME

1. Présentation la typologie des insectes ravageurs : critères de reconnaissance, classification éléments de biologie et épidémiologie.
2. Plantes hôtes majeurs et situations à risques dans les différentes filières végétales.
3. Rappel de la méthodologie de surveillance et diagnostic.
4. Plan de gestion du risque.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Exposé Powerpoint, exposés de pièges, film, étude de cas.

LES FONDAMENTAUX DE LA RSE (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES)



OBJECTIF

Acquérir une compréhension approfondie de la RSE en explorant ses dimensions économique, sociale et environnementale. Apprendre à identifier les moyens par lesquels une entreprise peut affirmer et mettre en œuvre sa responsabilité sociétale.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : collaborateurs du réseau FREDON France.

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mardi 28 janvier de 14H - 17H45 (3H30) et
mercredi 29 janvier de 8H30 - 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Isabelle LEFEBVRE

Cegos - formatrice indépendante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les principes directeurs du développement durable et de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
- Identifier les pistes d'actions individuelles et collectives.

PROGRAMME

- Origine et enjeux du développement durable : rappels historiques, les acteurs et cadres de références, cadre réglementaire en France et en Europe.
- La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise : définitions, enjeux (risques et opportunités), normes, référentiels & labels, quelques exemples.
- Structurer une démarche RSE : 5 étapes essentielles.
- Les métiers acteurs dans leur organisation : intégrer la RSE dans les différents métiers, éviter le greenwashing.
- Pour aller plus loin : plan d'action individuel et/ou collectif

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Approche participative, études des cas des participants avec mises en situations-jeux de rôles (situations filmées pour les stagiaires volontaires), fiches pédagogiques, paperboard, vidéoprojection.



GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION

OBJECTIFS

Le développement doit être au cœur du projet d'entreprise, car c'est à travers lui que toute fédération pourra tirer sa richesse et sa force. C'est la raison pour laquelle cette formation est mise en place. Elle réunit un ensemble de principes et de pratiques que chacun saura adapter à sa situation, et qui vous aideront à orienter vos actions et à mobiliser un plus grand nombre de personnes à devenir adhérents de votre association.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : présidents, administrateurs, directeurs du réseau FREDON France et chargés de mission (adhésions et bénévoles).

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mardi 28 janvier de 14H - 17H45 (3H30) et
mercredi 29 janvier de 8H30 - 12H15 (3H30).

INTERVENANTS

Formateur FAGE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM en fin de stage,
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir une stratégie de développement des adhérents et bénévoles,
- Mettre en place des actions spécifiques pour attirer des adhérents et bénévoles,
- Identifier les droits et les devoirs de l'association envers l'adhérent et bénévoles,
- Mettre en place une bonne gestion des adhérents et des bénévoles.

PROGRAMME

Pourquoi développer le nombre de ses adhérents ?

- Être générateur d'engagement, d'idées novatrices et être force d'action et de proposition,
- Faire vivre l'adhérent dans l'organisme sans but lucratif,
- Définition de ce que sont un adhérent et un bénévole, leurs droits et leurs devoirs,
- Des actions spécifiques pour développer un projet et des valeurs spécifiques,

Comment le faire ?

- Se faire connaître, communiquer, favoriser les rencontres,
- Proposer l'adhésion et le bénévolat,
- Valoriser les actions de l'organisme sans but lucratif,
- Expliquer la nature de la relation qui lie l'adhérent et le bénévole à l'organisme,

La gestion des adhérents et bénévoles

- Accueillir le nouvel adhérent et le nouveau bénévole,
- Une politique d'engagement de l'adhérent : la charte d'adhérents et bénévoles,
- Communication ascendante et descendante,
- Comprendre et analyser les refus,
- Énoncer les droits et devoirs de l'association,
- Partager la pérennité de l'association.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Support PPT, vidéo projecteur

FORMATIONS DEMI-JOURNÉES 3 ET 4

Formations de 7 heures
du mercredi 29 janvier après midi au jeudi 30 janvier matin



LE DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARBORÉ : COMMENT ORGANISER LA COLLECTE DE DONNÉES ET L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ARBRES

OBJECTIFS

Cette journée est destinée à présenter et discuter de pistes d'évolution de la prise en compte des arbres urbains, afin de mieux valoriser les services rendus par ceux-ci, mais surtout pour en optimiser la gestion. Elle doit permettre, à partir de nouvelles approches méthodologiques et techniques, de pouvoir accompagner la mise en place d'une politique de gestion différenciée d'un patrimoine arboré urbain.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : tous collaborateurs du réseau FREDON France

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mercredi 29 janvier de 14H à 17H45 (3H30) et
jeudi 30 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Frédéric SEGUR

- Membre du Conseil Scientifique de Plante & Cité
- Vice-Président de Qualipaysage
- Adhérent et référent "Arbre en Ville" de l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France)
- Créateur en gestionnaire de l'Arboretum "Le Ribage" situé à Corrèze en Corrèze.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les principes de caractérisation et de suivi des patrimoines arborés urbains.
- Maîtriser l'adaptation des méthodes d'inventaire des arbres aux finalités spécifiques.
- Savoir organiser et planifier les données pour une gestion efficace du patrimoine arboré.

PROGRAMME

- Comment caractériser et suivre les différents patrimoines arborés d'une ville (alignements, parcs, milieux naturels) ?
- L'adaptation des méthodes d'inventaires des arbres aux objectifs d'utilisation des données (connaissance, aménagement, gestion, valorisation...)
- L'organisation et la planification des données : établissement de programme de suivi, de travaux ou de plans de gestion
- L'inventaire comme base de développement d'orientations stratégiques de gestion à long terme du patrimoine arboré (Plan Canopée, Charte de l'arbre).

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Exposé et discussions.



GÉRER LES PERSONNALITÉS DIFFICILES

OBJECTIF

Gérer les personnalités difficiles, gagner en confiance lors de ces situations, développer des comportements pour mieux communiquer et faire passer ses messages. Appréhender avec sérénité la relation avec les équipes, accroître sensiblement son leadership pour faire aboutir l'opérationnel avec plus d'efficacité.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : collaborateurs du réseau FREDON France.

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mercredi 13 mars après midi 14H - 17H45 (3H30) et jeudi 14 mars matin 8H30 - 12H15 (3H30)

INTERVENANT

Hugues RABREAU

Plufor - formateur indépendant

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir et être capable de s'approprier la maîtrise de techniques, outils, et réflexes visant à mieux gérer ce type de relationnel.
- Travailler simplement, efficacement, dans un but immédiatement applicable.
- S'entraîner de façon à identifier ses propres réflexes et les transformer en réflexes de succès.

PROGRAMME

- Identifier les personnalités difficiles
- Maîtriser la prise recul
- Adapter sa communication à l'autre avec la bonne posture
- Equilibrer sa force d'ouverture à l'autre (écouter, prendre en compte, valoriser-féliciter) avec sa force de fermeté (dire non, dire stop, recadrer, ...)
- Traiter les objections
- Savoir donner du cadre
- Gagner en affirmation de soi

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Approche participative, études des cas des participants avec mises en situations-jeux de rôles (situations filmées pour les stagiaires volontaires), fiches pédagogiques, paperboard, vidéoprotection.



RÉPONDRE AUX MARCHÉS PUBLICS/ PRIVÉS ET GAGNER SES APPELS D'OFFRES

OBJECTIFS

Perfectionnement pour appliquer les spécificités juridiques, comptables et fiscales du secteur associatif, de la tenue comptable à l'élaboration des comptes annuels.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Public : responsables de pôles, directeurs ou toute personne amenée à répondre à un appel à projet.

Prérequis : aucun.

Matériel nécessaire : ordinateur.

DATE & DURÉE

Mercredi 29 janvier de 14H à 17H45 (3H30) et
jeudi 30 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Aurélien HERNANDEZ

CCI LYON / FORMATEUR INDÉPENDANT

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage
- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation (Quizz, jeux de différences)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le cadre des marchés publics
- Apprendre à détecter et rechercher les avis de marché efficacement
- Savoir analyser un dossier de consultation des entreprises
- Rédiger le coeur de sa réponse: le mémoire technique
- Rédiger une offre efficace et convaincante

PROGRAMME

Rappels sur les marchés publics

- Présentation des marchés publics : procédures et techniques d'achat
- Grands principes de la commande publique et incidences

Détection et recherche des Avis de Marché

- Accès aux supports de publication
- Rechercher les avis de marché selon ses critères
- Repérer les Codes CPV propres à ses activités et leurs importances

Préparation du Dossier de réponse

- Composition d'un DCE : AAPC, RC, CCAP, CCTP, AE, pièces financières
- Focus sur le Règlement de la Consultation (RC) pour mieux se positionner
- Analyser le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Analyser le Cahier des Clauses Techniques Particulières et les pièces financières

Stratégie, élaboration de la réponse et rédaction du mémoire technique

- Structurer un mémoire technique et son offre pour répondre aux attentes
- Adapter son offre aux besoins de l'appel d'offres
- Adopter la bonne approche juridique pour ne pas être éliminé
- Valoriser son offre et se différencier de la concurrence
- Rédiger de manière persuasive et Définir sa stratégie et son positionnement
- Intégrer des aspects Qualiopi dans la réponse

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Diaporama, ateliers en groupes, ateliers pratiques.

FORMATIONS DEUX JOURS

Formations de 14 heures
du mardi 28 janvier après-midi au jeudi 30 janvier matin

OBJECTIFS

Intégrer l'intelligence artificielle générative dans son quotidien professionnel, repenser ses méthodes de travail et décupler ses capacités.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : tous collaborateurs du réseau FREDON.

Prérequis : aucun.

Matériel nécessaire : ordinateur.

DATE & DURÉE

Mardi 28 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
mercredi 29 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
jeudi 30 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Frédérique-Michel CHEVALIER

Comundi – Formateur indépendant

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation à chaud sur papier à l'issue du stage.
- Quizz

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les outils de l'IA générative les plus pertinents pour vos besoins et les avantages de l'automatisation combinée au « nocode » pour transformer vos méthodes de travail.
- Utiliser l'IA pour booster votre efficacité professionnelle au quotidien.
- Personnaliser et optimiser vos résultats avec l'IA grâce à la maîtrise du "prompt engineering" et des meilleures pratiques pour garantir la confidentialité des données et respecter les cadres légaux.

PROGRAMME

1. Démystifier l'IA : concepts fondamentaux et applications révolutionnaires
2. S'approprier le prompt engineering
3. Améliorer vos écrits professionnels avec l'IA.
4. Créer des contenus texte, audio et vidéo avec l'IA générative.
5. Créer des images pour illustrer un slide, une couverture, un flyer, une newsletter...
6. Structurer sa veille avec Chat GPT et l'IA générative
7. Stimuler votre créativité grâce à l'IA
8. Décupler vos capacités d'analyse et de prise de décision grâce à l'IA générative
9. Autres exercices et tips en fonction des problématiques propres aux participants
10. Identifier les limites et les pièges
11. Faire face aux évolutions rapides

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Vidéoprojection, études de cas collective, exercices en sous-groupes, quizz, feuille d'émargement.

LA SURVEILLANCE DE LA FLAVESCENCE DORÉE DE LA VIGNE : SCIENCES & ENJEUX



OBJECTIFS

Appréhender les enjeux de surveillance de la Flavescence dorée et connaître les dernières avancées de la recherche sur le sujet.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Inspecteur, responsable technique, directeur, responsable pôle inspection, tout collaborateur ayant une activité liée à l'inspection.

Prérequis : inspecteurs ayant déjà une expérience dans la surveillance de la Flavescence dorée de la vigne.

DATE & DURÉE

Mardi 28 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
mercredi 29 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
jeudi 30 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Sylvie Malembic- Maher

INRAE Bordeaux

Audrey Dubois

CNIV

Collaborateur FREDON

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation de la progression pédagogique du participant par le formateur tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...
- Test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les enjeux de la surveillance de la Flavescence dorée sur notre territoire.
- Comprendre l'organisation de la lutte contre la Flavescence dorée, en étudiant les acteurs impliqués et les protocoles de gestion mis en place.
- Découvrir les outils disponibles pour la détection et la gestion de la Flavescence dorée.
- Connaître le Plan National Dépérissement du Vignoble (PNDV) : ses objectifs, les acteurs associés et ses réalisations.

PROGRAMME

- Etat des lieux de la contamination en France (foyers) : évolution de la maladie
- Présentation des dernières avancées de la recherche sur la Flavescence dorée : ex. résultats projets RISCA et Co-act 2 (portés par INRAE Bordeaux) + autres études hors cadre PNDV
- Travaux en cours sur la détection, diagnostics PCR, capteurs, chiens...
- Bois Noir : connaissances et dernières avancées de la recherche sur le sujet (projet PNDV RENOV)
- PNDV : présentation générale, productions pour aider à la surveillance (ex. Projet POMME et autres), présentation du PNDV 3.
- Echanges de pratiques – partages de situations vécues et réflexions de groupes.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Méthodes pédagogiques actives et participatives.
- Alternance de théorie/pratique avec application au contexte et expériences des participants.
- Jeux de rôle et mises en situation
- suivis d'un débriefing de groupe sur les techniques mises en œuvre.



RECONNAISSANCE DES INSECTES POUR L'INSPECTION PHYTOSANITAIRE

OBJECTIFS

Optimiser le pré-tri des insectes piégés avant envoi au laboratoire.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Tout collaborateur technique dans le domaine de la santé des végétaux (inspection, réseau épidémiosurveillance).

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mardi 28 janvier de 14H à 17H45 (3H30),
mercredi 29 janvier de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
jeudi 30 janvier de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Sarah CHÉRASSE

Laboratoire de la Santé des Végétaux, Unité entomologie et botanique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation de la progression pédagogique du participant par le formateur tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...
- Test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les critères de reconnaissances des insectes.
- Reconnaître les insectes d'intérêt pour envoi en laboratoire.

PROGRAMME

- Introduction à l'entomologie
- Observation de diptères, lépidoptères et coléoptères
- Identification morphologique vs moléculaire
- Observation d'hémiptères
- Observation de thysanoptères
- Exercice pratique d'identification
- Conclusion

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Méthodes pédagogiques actives et participatives.
- Observation d'échantillons via loupe binoculaire
- Alternance de théorie/pratique avec application au contexte et expériences des participants.



FREDON
FRANCE

INVITATION

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE FORMATION UNIVERSITÉ DES MÉTIERS 2025

DATE ET LIEU

Le 28, 29 et 30 janvier 2025
Ibis Dijon Gare
15A, Avenue Albert 1^{er} 21000 Dijon

INSCRIPTIONS

Pour obtenir des renseignements sur les inscriptions, contactez FREDON France fredon-france@fredon-france.fr

Les inscriptions sont enregistrées par ordre chronologique via un formulaire google form valant bon de commande.

L'inscription à la formation n'est **définitive qu'après inscription électronique et règlement.**

Le parcours de formation des **salariés a une durée de 14H.**
Le parcours de formation des **élus a une durée de 7H.**
L'offre de formation n'est pas sécable en sessions plus courtes.

En raison du nombre maximum de stagiaires pour certaines formations et de votre ordre d'inscription, vous pourrez être inscrits à vos choix secondaires, voire tertiaires de formations et indiqué lors de votre d'inscription.

TARIFS

Tarif unique participant (2 jours) : **1 100€/personne net de taxe.** Afin de contenir les tarifs, **il ne sera pas pratiqué de subrogation pour ce cycle de formation.**

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales sont énoncées ci-après. Les conditions particulières de vente sont inscrites dans le présent catalogue.

Le virement de participation à l'ordre de FREDON France est à opérer au plus tard pour le **6 janvier 2025** par virement.

IBAN : FR76 1820 6002 8000 2325 6700 137

Renseignements : fredon-france@fredon-france.fr

ANNULATION

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter la formation, à défaut de participants en nombre suffisant et en cas de survenance de cas fortuit ou de force majeure. Toute annulation d'inscription par le stagiaire, doit parvenir à fredon-france@fredon-france.fr avant le **20 janvier 2025** minuit (soit le délai légal de rétractation 7 jours avant la formation). Dans le cas contraire, le montant intégral restera dû.

RESTAURATION / HERBERGEMENT

Les repas (du mardi midi au jeudi midi inclus) et les hébergements (2 nuits des soirs 1 et 2) sont mis à disposition sur le site de la formation.

ACCÈS ET PARKING

En Train : gare Dijon Ville à 200 mètres.
En voiture : parking couvert à disposition gratuitement.

ACCESSIBILITÉ

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation) : renseignements par mail au référent handicap : LABRUYERE Sarah (sarah.labruyere@fredon-france.fr).



FREDON
FRANCE

INSCRIPTION AUX UDM 2025

Inscriptions attendues pour
le 6 janvier 2025 au plus tard.

**Règlement de participation par virement à FREDON France
pour le 6 janvier 2025 au plus tard**

POUR LES INSCRIPTIONS, LE FORMULAIRE C'EST ICI :

<https://forms.gle/jPjevXzLxfrfoeFJ6>

Attention, le nombre de personnes par formation étant limité, les attributions se feront aux premiers inscrits. Plusieurs vœux vous seront demandés dès l'inscription, au cas où le programme de votre 1^{er} choix serait déjà complet.



Règlement intérieur

FREDON France est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 11754428775

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par FREDON France pour toute la durée de la formation suivie.

La formation peut avoir lieu soit dans les locaux de FREDON France soit dans des locaux extérieurs. Dans ce dernier cas, des dispositions particulières peuvent s'appliquer à la demande du gestionnaire du lieu.

FREDON France décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels, de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie sont affichées dans les locaux de formation. Les stagiaires sont tenus d'exécuter, sans délai, l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes doivent être scrupuleusement respectées.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans les lieux de formations en état d'ivresse, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou toute autre substance dangereuse ou illicite.

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux de formation, y compris dans les communs.

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, de prendre ses repas dans les salles de formation.

Il est nécessaire de mettre les téléphones portables en mode silencieux pendant les sessions de formation. Les appels seront passés durant les pauses et si autorisation du formateur.

Tout accident ou incident survenu en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire concerné, ou les témoins, au responsable de l'organisme de formation.

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente, et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

HORAIRES ET COMPLÉTUDE DE LA FORMATION

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires indiqués sur la convocation et veillent à suivre l'ensemble de la formation.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit prévenir le formateur ou un personnel de FREDON France. Une fiche de présence doit être signée par le stagiaire.

Il est demandé à chaque stagiaire de participer activement à la formation et de permettre l'expression de chaque participant, dans le respect de la diversité des pratiques, des points de vue et le cas échéant, des difficultés de quelques natures que ce soit.

RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

L'accès au lieu de formation est réservé au seul usage de formation. Les stagiaires ne sont pas autorisés à fréquenter d'autres parties des bâtiments, ni à faire pénétrer d'autres personnes.

Chaque stagiaire a l'obligation de respecter le matériel et les documents qui sont mis à sa disposition, exclusivement à des fins pédagogiques. Il devra les restituer en bon état après utilisation.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse ou chose prévue dès le programme de formation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Le contenu des échanges et des situations exposées lors des formations doit être considéré comme confidentiel.

L'ensemble des données numériques fournies par FREDON France à usage de formation reste la propriété de FREDON France.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FREDON France, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Tout agissement qui pourrait nuire à la sécurité des participants, ou au bon déroulement de la formation, considéré comme fautif par le responsable formation, sera stipulé à la personne, si besoin, à son employeur. Cela pourra conduire à l'exclusion de la formation sans dédommagement.

Pour toute question, contactez le responsable formation de FREDON France :

Sarah LABRUYERE : 07.68.06.89.71

Conditions générales de vente

PRÉAMBULE

FREDON France se réserve la possibilité de mettre à jour ses conditions de vente (CGV) à tout moment. Les conditions générales de vente en vigueur sont consultables sur le site internet : <https://fredon.fr/formations>.

Est désigné dans les différents articles :

- Le contractant : le signataire en charge de la formation du contrat, le contractant pouvant être également le stagiaire
- Le stagiaire : la personne suivant la formation professionnelle continue

ARTICLE 1 – CLAUSE GÉNÉRALE

Les conditions générales de vente de formation définissent le cadre juridique dans lequel FREDON France commercialise ses formations. Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent, sauf dérogation formelle, sur toute condition du contractant.

Cas particulier : pour les personnels des collectivités publiques ou les services de l'État, le droit public trouve à s'appliquer selon leurs règles administratives lors de marché public.

Les formations s'adressent à des personnes majeures ayant la pleine capacité de contracter, professionnels ou particuliers, ainsi qu'aux personnes morales par l'intermédiaire de leur représentant.

Pour les salariés de moins de 16 ans, l'accord des parents devra être fourni.

FREDON France garantit de son indépendance et de son impartialité dans toutes les actions de formation.

Avant toute confirmation d'inscription, le contractant reconnaît avoir obtenu de la part de FREDON France, toutes les informations lui permettant de valider l'adéquation de la formation à ses besoins. Le cas échéant, il s'engage à répondre au questionnaire écrit permettant de contextualiser la formation.

Prise en compte des situations de handicap : FREDON France s'engage à étudier toute adaptation, logistique ou pédagogique, de ses formations afin d'en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. Il revient au contractant de contacter notre référent handicap qui traitera la demande de manière confidentielle.

ARTICLE 2 – APPLICATION DES CGV

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations de formation professionnelle continue. Toute signature d'un bulletin d'inscription, d'un devis, d'un bon de commande signé, même de façon électronique, ou d'une convention de formation implique l'acceptation des CGV.

ARTICLE 3 – FORMATION DU CONTRAT

1-Le devis, le bon de commande

Tout devis ou bon de commande sera établi sur les renseignements fournis par le contractant. Pour être pris en compte, le devis ou le bon de commande devra obligatoirement être accepté par le contractant par quelques procédés de cela soit.

2-La convention de formation

Sur la demande du contractant, une convention de formation pourra être établie. Elle précisera les modalités de la formation ainsi que les objectifs pédagogiques. Pour être prise en compte la convention devra obligatoirement être signée par les deux parties.

Dans tous les cas, il sera demandé à chaque stagiaire de remplir et retourner la convention de formation accompagné, le cas échéant et si la réglementation l'oblige, de la photocopie d'une pièce d'identité. Ces documents sont obligatoires pour la prise en compte de l'inscription et seront à envoyer à : FREDON France 11 rue Lacaze 75014 PARIS ou par mail à : fredon-france@fredon-france.fr

ARTICLE 4 – LA PRESTATION DE FORMATION

FREDON France est un organisme de formation professionnelle continue et déclaré sous le N° 11754428775. Les dates, horaires et lieux des formations seront définies et indiquées au préalable à chaque stagiaire et/ou contractant afin que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la formation. Les noms des formateurs signalés ne sont pas contractuels. Ils peuvent être changés par des formateurs de compétence équivalente en cas d'indisponibilité.

Le règlement intérieur de formation de FREDON France sera remis à chaque stagiaire qui devra s'en informer.

A l'issue du stage, le formateur remettra au stagiaire et/ou au contractant, une attestation de formation pour chaque personne formée et la feuille d'émargement pour les contractants souhaitant une attestation de présence du stagiaire. L'attestation ne sera délivrée qu'au stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

- Pour les formations dans les locaux de FREDON France, l'organisme de formation se réserve le droit de vérifier les conditions de réalisation de la formation notamment la qualité de la salle (sonorisation, projection, sécurité, accessibilité...), voire de ne pas la maintenir si les conditions ne rentrent pas dans ses critères de qualité.

- Pour les formations en dehors de ses locaux, FREDON France sera amenée à faire respecter son règlement intérieur quant à l'usage de ses locaux.

- Pour les formations à distance, FREDON France, mettra tout en œuvre pour leur réalisation, selon les articles L6313-1 et suivant du Code du travail et D6313-3-1 du Code du travail.

Au terme de la formation, le stagiaire et/ou contractant s'engage à participer de manière objective aux actions d'évaluation.



Conditions générales de vente (suite)

ARTICLE 5 – DÉDIT, ABANDON, REMPLACEMENT

Sauf conditions particulières de vente, en cas de dédit par le contractant de moins de 7 jours francs avant le début de l'action, FREDON France se réserve le droit de facturer 100% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire. Les désistements devront être signalés et confirmés par écrit à FREDON France au plus tard 7 jours francs avant le début de la formation.

Sauf cas de force majeure concernant le stagiaire, toute annulation, abandon en cours de formation ou absence du stagiaire le jour de l'ouverture de la formation fera l'objet d'une facturation du prix du stage dans sa totalité.

Si le stagiaire interrompt la formation pour cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de sa valeur.

En cas de nombre insuffisant de stagiaires, FREDON France se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation sans indemnité compensatrice. Le contractant sera prévenu 5 jours francs avant la formation.

ARTICLE 6 – EXCLUSION

Une mesure disciplinaire d'exclusion de la formation prise à l'encontre du stagiaire (cf règlement intérieur) n'entraînera aucun remboursement. FREDON France remettra un courrier ou mail indiquant que le stagiaire est libéré de manière anticipée (copie à leur employeur). Il n'y a pas de proposition d'autre date de formation et la facturation est faite comme le prévoit l'article 5 des CGV.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de FREDON France ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 8 – TARIFS – PRIX

Les tarifs s'appliquent à tous les contractants à la même date. Ceux-ci pourront être revus à la hausse en cours d'année, après information auprès des contractants, sauf cas particulier des collectivités publiques ou des services de l'État pour lesquels les tarifs sont définis selon les règles administratives des marchés publics.

Les prix sont fixés lors de la commande (prix préétabli), ou de l'établissement du devis ou de la convention.

N.B : les tarifs affichés ne comprennent pas les frais d'hébergement et de restauration. Dans le cas particulier de l'offre de formation dite "Université des Métiers", la restauration et le gîte est assuré. Dans le but de faciliter l'accès à la formation professionnelle des personnels des adhérents, le tarif UDM est calculé de manière prévisionnelle pour ne supporter que l'ensemble des coûts directs de formation, de conception de l'évènement et une marge de sécurité, les coûts de gîte et de couvert étant assurés par un renoncement partiel à une marge prévisionnelle.

Tout devis établi est valable pour une durée de 2 mois, sauf indication contraire.

Les prestations de professionnelles continues, comme définies par les articles L 6311-1 et L 6313-1 du Code du travail, réalisées par FREDON France sont exonérées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée selon l'article L 261-4-4 du CGI.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières de vente signalées à l'inscription, le règlement des prestations de formations professionnelles continues s'effectuera à l'achèvement de la formation sur émission de facture de FREDON France et dans un délai de 30 jours (date de facturation). Selon les formations, le paiement d'acompte pourra être demandé (ceci sera précisé dans le programme de formation).

Les règlements seront effectués soit par virement bancaire soit par chèque à l'ordre de FREDON France.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à des pénalités de retard. Le taux sera égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente soit 10 points.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

ARTICLE 10 – FINANCEURS – CAUTION

Pour les Universités des Métiers, la subrogation ne sera pas pratiquées.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le code de la propriété intellectuelle. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou une partie de ces documents papiers et informatiques, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable de formation de FREDON France faute de quoi FREDON France se réserve le droit d'engager des poursuites envers le contractant et à demander des dédommagements financiers.

Conditions générales de vente (suite et fin)

ARTICLE 12 – ARCHIVAGE ET PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le contractant et/ou stagiaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FREDON France et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Données traitées :

Les noms et prénoms (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), le nom et les coordonnées de l'entreprise employeuse (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), le type de métier (base: intérêt légitime), les adresses email (base: intérêt légitime), les feuilles de présences (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), les feuilles d'évaluation (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime).

Destinataires des données :

Des données à caractère personnel transmises font l'objet d'un recueil par FREDON France via le Google Form et d'un traitement sur le logiciel office 365, le président représentant légal de FREDON France étant considéré(e) par la réglementation en vigueur comme étant le responsable de traitement de ces données. Le responsable du traitement des données a mandaté pour le traitement de ces données la direction de FREDON France et toute personne qu'elle mandate elle-même pour intervenir dans le traitement. Ces données sont accessibles aux seules personnes habilitées suivantes : président, direction générale, responsable formation, responsables pédagogiques.

Consultation, actualisation et sécurisation des données : vos données personnelles sont consultables en formulant demande sur rgpd@fredon-france.fr.

Conservation et droits sur les données : les données personnelles vous concernant seront conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et dans la limite des délais de prescription applicables en matière de recours. Vous avez la possibilité de demander au responsable de traitement des informations complémentaires en cas de question spécifique sur ces durées.

Vous bénéficiez de droits sur vos données, à savoir :

D'un droit d'opposition à tout moment en cas notamment de contestation de la légitimité des motifs poursuivis par le responsable du traitement (dans les conditions de l'art. 21 RGPD) ;

D'un droit d'accès auprès du responsable du traitement aux fins de contrôle et de vérification (dans les conditions de l'art. 15 RGPD) ;

D'un droit de rectification des données inexactes (dans les conditions de l'art. 16 RGPD) ;

D'un droit à l'oubli (dans les conditions de l'art. 17 RGPD (3)) ;

D'un droit à la limitation du traitement (dans les conditions de l'art. 18 RGPD) ;

D'un droit à la portabilité des données auprès d'un autre responsable du traitement (dans les conditions de l'art.20 RGPD).

Enfin, vous disposez également des droits suivants :

D'un droit à être informé dans un délai d'un mois des mesures prises à la suite d'une demande (dans les conditions de l'art. 12 RGPD) ;

D'un droit à être informé des actes de rectification, d'effacement ou de limitation (dans les conditions de l'art. 19 RGPD) ;

D'un droit d'être informé dans les meilleurs délais en cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits ou libertés (dans les conditions de l'art. 34 RGPD).

Ces droits peuvent être exercés en vous adressant par mail à : rgpd@fredon-france.fr. Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – tel : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ

FREDON France s'engage à mettre tout en œuvre pour la bonne exécution des prestations de formation commandées par le contractant. Cependant, FREDON France ne pourrait être tenue responsable de l'inefficacité d'un procédé, d'une méthode ou d'une technique appliqués ou conseillés dès lors que les moyens décrits dans l'offre et accepté par le contractant auront été mis en œuvre par FREDON France ou si des circonstances imprévisibles arrivaient.

Chacune des parties contractantes assume dans les conditions du droit commun, la responsabilité des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par son personnel, ses biens ou ses procédés au personnel et aux biens de l'autre partie ainsi qu'aux tiers.

ARTICLE 14 – RÉCLAMATION ET LITIGES

Toute réclamation devra être adressée à FREDON France par courrier recommandé. En cas de difficulté ou de différend entre les parties au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente de formation, de leur interprétation, de leur exécution et/ou de leur résiliation, les parties conviendront de rechercher une solution amiable avant de saisir le Tribunal compétent en vue du règlement du litige.

BONNE UNIVERSITÉ DES MÉTIERS



FREDON
FRANCE